

22 octobre 2016

Transfert Environnement
152 rue Racine est, bureau 111
Chicoutimi, Québec, G7H 1R8
À l'attention de M. André Delisle, président de consultation publique
consultation@transfertconsult.ca

Objet : Mémoire de Vélo-Chicoutimi sur le projet d'agrandissement du site de résidus minier de l'usine Vaudreuil de Rio Tinto (projet VB2022)

Préambule :

Vélo Chicoutimi est un organisme à but non lucratif mandaté par la ville de Saguenay pour coordonner le développement du vélo de montagne pour les trois arrondissements de la ville. Les subventions que la corporation reçoit de la ville de Saguenay constituent sa principale source de financement et ce depuis sa création. Ceci ne l'empêche toutefois pas d'avoir recours à d'autres moyens de financement, tels les projets d'embauche d'étudiants du gouvernement fédéral ou provincial ou toutes autres subventions publiques ou privées applicables à la réalisation de son objectif. L'organisme assure notamment le développement et l'entretien du Centre de vélo de montagne Le Panoramique et veille à ce que les besoins des usagers soient rencontrés.

En plus des cyclistes, d'autres types d'usagers fréquentent régulièrement les sentiers du centre de vélo de montagne, soit les adeptes de marche et course en sentiers (4 saisons), fatbike et raquette (hiver). En "haute" saison, de la mi-mai à la mi-octobre, l'organisme estime que 130-150 usagers / jours utilisent les sentiers. Cette estimation est basée sur la même approche de recensement de la fréquentation utilisée depuis une quinzaine d'années. Par ailleurs, ces dernières années, nous avons constaté une hausse importante de la fréquentation des sentiers en dehors de la « haute » saison ». La mise en place et l'entretien d'un réseau de sentiers accessible gratuitement à toute la population permettent « d'ouvrir » ce magnifique boisé urbain aux citoyens et fait en sorte que notre organisme promeut de valeurs très actuelles dans la population, soit la santé, le respect de l'environnement et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Quelque 95% des sentiers du centre de vélo de montagne Le Panoramique sont situés sur les terrains appartenant à Rio Tinto (voir cartes en annexe 1) et une convention d'utilisation de ces terrains est en vigueur depuis près de 15 ans (renouvelable aux 2 ans) entre les deux organisations. La convention 2015-2016 vient à échéance au 31 décembre 2016 et le processus de renouvellement est en cours. Étant l'une des principales parties prenantes touchées par le projet, Vélo-Chicoutimi a été rencontrée lors des premières rencontres de présentation des études de pré-faisabilité en juin 2015 et a depuis activement participé aux rencontres du comité de suivi et également aux rencontres du sous-comité « santé » et à celles du sous-comité « zone tampon ».

Nos commentaires sur l'approche méthodologique et les consultations

Notre organisme est d'avis qu'il était judicieux de la part de Rio Tinto de procéder à une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social même si le projet n'était pas visé par la réglementation québécoise d'évaluation et examen des impacts environnementaux et sociaux (ÉIES). Il nous apparaît que faire autrement n'eut pas été acceptable. Il en va de même pour le processus de consultation des parties prenantes. Bien que l'exercice fut long et a représenté pour certains bénévoles de notre organisation un important investissement de temps, il nous apparaît que faire autrement n'aurait pas, non plus, été acceptable. Cependant, le sentiment qui nous habite, après toutes ces réunions, est qu'elles ont été, dans une large partie, davantage des rencontres d'information que de consultation. Espérons que la suite des choses soit différente et que lorsque des pistes de bonification au projet seront proposées, elles soient pleinement prises en compte et évaluées.

À primes abord, nous considérons que planifier la réalisation d'un site de résidus minier au cœur d'une ville, en altérant de façon irrémédiable un boisé urbain, n'est pas « l'idée du siècle ». Cela étant dit, il nous apparaît évident, comme pour tout projet d'envergure, que les aspects environnementaux, sociaux et économiques s'enchevêtrent finement,

d'autant plus que le projet s'inscrit dans une dynamique sociale polarisée, tout cela subordonné au fait que les dirigeants locaux veulent évidemment doter leur projet des conditions les plus « gagnantes » possibles pour le « vendre » aux hauts dirigeants de Rio Tinto. Tous ces éléments se combinent et au final il est bien difficile d'affirmer qu'un autre site aurait, globalement, moins d'impact que celui envisagé. Au final le syndrome du « pas dans ma cour » s'applique à toutes les cours. Nous sommes donc conscients qu'il s'agit d'une dynamique complexe et qu'il n'y a pas de réponses simples. Cependant nous sommes d'avis que l'approche méthodologique de Rio Tinto qui a mené au déclassement des autres options initialement envisagées n'a pas été présentée de la façon la plus transparente possible, ce qui n'a probablement pas aidé à faciliter le dialogue avec certaines parties prenantes. D'ailleurs aucune analyse de variante n'est présentée dans le rapport de l'ÉIES, ce qui est un biais méthodologique important par rapport aux études d'impact réalisées dans un cadre réglementaire. Le document vulgarisé intitulé « *Information sur le projet et son étude d'impact* » présente les principaux constats d'une telle analyse de variantes mais nous comprenons qu'il s'agit là de l'analyse « maison » de Rio Tinto qui a été réalisé avant l'ÉIES et non une analyse d'experts indépendants.

Nos commentaires sur les aspects santé et sociaux et du projet

Pour un organisme contre le nôtre qui, par son action, fait la promotion des saines habitudes de vie, les impacts sur la santé des usagers que peut avoir le projet nous interpellent grandement. Le gouvernement du Québec définit ainsi la santé de façon globale dans son Programme national de santé publique du Québec 2015-2025 : « [...] *la capacité physique, psychique et sociale des personnes d'agir dans leur milieu et d'accomplir les rôles qu'elles entendent assumer d'une manière acceptable pour elles-mêmes et pour les groupes dont elles font partie* ». (Loi sur les services de santé et les services sociaux, article 1) Cette conception dynamique et positive de la santé englobe trois dimensions indissociables : la santé physique, la santé mentale et la santé

psychosociale. Elle inclut également la notion de bien-être de la personne. »¹.

D'entrée de jeu, le fait que les résultats des études de santé effectuées par le consultant mandaté par Rio Tinto soient également présentés aux représentants de la direction de la santé publique (DSP) du Saguenay Lac St-Jean et que cette dernière ait à se prononcer sur la validité des résultats nous rassurent. C'est ce que nous avons compris lors d'une des rencontres du sous-comité santé mais nous aimerions avoir une confirmation que tel est le cas. Notre organisme fait pleinement confiance à la DSP pour porter un jugement adéquat quant aux impacts et mesures d'atténuation.

À cet égard, les émissions de particules fines (pm 2.5) nous interpellent particulièrement car les usagers du centre de vélo de montagne Le Panoramique pratiquent des activités aérobiques sur les territoires adjacents au projet. Nous constatons au regard des résultats du tableau 6.42 de l'ÉIES qu'avec les moyens de mitigation mis en place, l'impact résiduel en période d'exploitation sera moyen...mais que le rapport complémentaire sur les risques toxicologiques d'une exposition continue 24/24 sont qualifiés de faibles. Nous désirons ici soulever trois questions :

1. Qu'est-ce qui explique cette différence ?
2. Est-ce l'inhalation des poussières contenant des traces de métaux est acceptable pour la pratique du vélo de montagne en bordure des sites lors de la phase exploitation ?
3. Est-ce que l'étude toxicologique a tenu compte du fait que les sentiers seront nettement plus proches du futur site qu'ils ne le sont du site actuel?

Nous notons cependant dans le programme de suivi (section 7.3.1.3 de l'ÉIES) que « *La qualité de l'air sera suivie à partir des stations existantes déjà exploitées par RTA dans le secteur Jonquière. Aucun programme de suivi particulier de la qualité de l'air n'est prévu spécifiquement pour le projet* ». Le futur site déplace nettement vers l'est les

¹ PNSPQ 2015 : p.11, <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2015/15-216-01W.pdf>

activités de traitement de résidus de bauxite et des risques d’emportement de poussière continueront d’exister même avec les mesures d’atténuation. À notre connaissance, aucune station d’échantillonnage n’est présente dans le secteur du site envisagé et nous sommes d’avis qu’au moins une station devraient être installées dans la partie sud-est du site (sous les vents dominants du nord-ouest) afin d’assurer le respect des normes du Règlement sur l’assainissement de l’atmosphère (RAA) et de rassurer, au niveau santé, les usagers fréquentant les sentiers et les habitants à proximité.

Autres aspects santé et social

Par ailleurs, la santé, comme le mentionne la définition du PNSPQ, ne se limite pas qu’à la santé physique. La dimension psychosociale nous interpelle aussi. Les bienfaits psychosociaux de la disponibilité d’installations adéquate pour la pratique d’activités récréatives et sportives sont largement reconnus et dans ce sens, les sentiers du centre de vélo de montagne Le Panoramique constituent un joyau en plein cœur de la ville où de nombreuses personnes peuvent venir « s’évader ».

Dans ce sens la perte de près de 15 km de sentiers² qu’entraînerait la réalisation du projet constitue assurément une cicatrice marquante sur un territoire très prisé par les amateurs. D’ailleurs même après la mise en place de mesure d’atténuation, l’impact résiduel (en phase d’exploitation) pour la pratique d’activités récréatives demeure fort. Nous sommes parfaitement d’accord avec cette évaluation de l’impact et nous avons l’intention, tel qu’indiqué dans les « mesures d’atténuation » à être pleinement impliqué dans la réalisation d’un concept d’aménagement de la zone tampon de concert avec l’ensemble des autres intervenants concernés. Étant donné qu’aucune carte définitive de la superficie exacte et de l’emplacement exact du futur site ne nous a encore été fournie par Rio Tinto, il est donc bien difficile de définir exactement où commencera la zone tampon en périphérie du site. Pour les portions de sentiers qui seraient affectées,

² Ce « 15km » représente une première estimation des portions de sentiers qui devraient être relocalisés, aucune carte définitive de la superficie exacte et de l’emplacement exact du futur site n’ayant encore été fournie par Rio Tinto

des variations de « quelques mètres » peuvent être significatives.

Nous nous attendons donc à ce que la compagnie fasse preuve d'ouverture lors de l'amorce des travaux du concept d'aménagement de cette zone tampon surtout qu'il est indiqué à la section 7.3.2 de l'ÉIES qu'un programme de suivi social sera élaboré afin de permettre à Rio Tinto de « *traiter de façon proactive et systématique les enjeux soulevés par le projet* ». De façon plus détaillée il est indiqué que le programme de suivi social *pourrait notamment comprendre un suivi du niveau de satisfaction concernant l'aménagement et l'utilisation de la zone tampon à des fins récréatives et de détente (Boisé Panoramique).*

Nos commentaires sur les aspects environnementaux

Les principaux aspects environnementaux ayant un impact sur l'activité de la pratique du vélo de montagne sont le camionnage pour le transport des résidus de bauxite, la mise en place des résidus, le ruissellement lors de forte de pluie et l'érosion par vent fort.

À cet égard, est-ce que des mesures d'atténuation seront prises pour empêcher le ruissellement des résidus dans les sentiers et dans les ruisseaux intermittents?

Les activités du futur site, comme celui existant, risquent de mettre en suspension dans l'air des poussières des résidus de bauxite contenant des traces de plusieurs métaux. En phase exploitation, l'importance de l'impact est forte et devient moyenne en appliquant les mesures d'atténuation. Dans le programme de suivi, nous constatons l'absence de suivi prévu pour l'accumulation des métaux présents en trace dans les résidus (et donc vraisemblablement dans les poussières) pour les sols ceinturant le futur site. Cela nous laisse perplexe et soulève la question suivante.

Comme pour le suivi des eaux souterraines (section 7.3.1.2 de l'ÉIES, n'y aurait-il pas

lieu de prévoir un suivi environnemental de l'accumulation des métaux dans les sols à partir d'une situation de référence ?

Nos commentaires sur l'approche de compensation des pertes potentielles et autres compensations

Il est indiqué à la section 7.3.2 de l'ÉIES que le programme de suivi social visera, entre autres, à « *évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation ou de compensation prévues* ». Nous désirons vous indiquer à ce stade préliminaire que les coûts de développement de nouveaux sentiers pour compenser la perte des sentiers existants se calculent sur une base de l'ordre de 15k\$-20k\$ du kilomètre. La carte préliminaire superposant le site du futur parc de résidus aux sentiers de vélo (annexe 2) nous laissent entrevoir la perte de quelques 15 km de sentiers. Le budget pour compenser ces pertes devrait donc avoisiner 250-300 k\$ et Vélo-Chicoutimi sera le maître d'œuvre de la construction des nouveaux sentiers

Nos commentaires sur l'approche de restauration du site existant et celle progressive du futur site.

Comme la restauration du site existant et la restauration progressive du futur site sont parties intégrantes de ce projet nous sommes d'avis qu'un comité formel³ de restauration incluant diverses parties prenantes, dont Vélo-Chicoutimi, devrait être mis sur pied par Rio Tinto afin d'évaluer les réutilisations possibles à des fins récréatives. Il nous apparaît que des avenues plus structurantes que la simple revégétalisation sont possibles afin de faire de viser à faire ces zones autres choses que de simples plaines herbacées et nous sommes heureux de constater que Rio Tinto semble déjà démontrer une certaine ouverture à cet égard car il est indiqué au tableau 4.2 de l'ÉIES qu'elle pourra « *Évaluer les possibilités de réhabilitation pour permettre d'autres utilisations, tout en garantissant la sécurité du site* ».

³ Bien qu'il soit indiqué au tableau 4.2 de l'ÉIES que Rio Tinto souhaite « *Discuter avec les parties prenantes* » et « *Tenir les citoyens informés de la démarche de réhabilitation* », cela n'a pas la même portée que l'engagement de créer un comité formel de restauration.